

# Hausses de loyers à la Sambrienne Le Soir

Didier Albin

Mis en ligne mercredi 24 décembre 2014, 12h12

**CHARLEROI L'uniformisation du portefeuille de loyers impose des hausses à 700 locataires sociaux. La contestation monte sur fond d'agitation politique interne au PS. Le président Hicham Imane défend sa conception de la « justice sociale ».**



Pour dénoncer la hausse des loyers, les locataires ont décidé de se mobiliser au sein d'un comité. © alb

Dans le logement social carolo, l'actualisation de la grille des valeurs locatives normalisées (VLN) souffle le chaud et le froid : tandis que 500 ménages vont bénéficier d'une réduction de loyer à compter du 1er janvier, 700 autres en verront le montant évoluer à la hausse. Avec un impact considérable sur leurs finances : à la retraite avec son épouse, Jean-Claude, un locataire va perdre chaque mois près de 176 euros de pouvoir d'achat. « *Nous subissons une augmentation de notre loyer et charges de 42 %* », dénonce-t-il.

Dans une fourchette de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'euros par an, Jeanine, Françoise, Murielle, Corrado, Henry, Rudy et Jean-Marie Vanderputten sont logés à la même enseigne. Installés parfois depuis 30 ans dans les appartements de la cité des Porions à Montignies-sur-Sambre, ils se présentent en « *victimes de l'incurie de gestion* ». Leur bonne foi n'est pas à mettre en doute : les uns ont équipé à leurs frais les logements de sanitaires ou de mobilier de cuisine, ils en prennent soin comme si c'était leur propre habitation. Pour s'opposer à cette indexation qu'ils qualifient d'antisociale, ils ont décidé de se mobiliser au sein d'un comité. Objectif : obtenir l'étalement des hausses de loyer, sur 5 années. « *Nous ne sommes pas des nantis !* », disent-ils.

*« La délibération a été prise le 17 novembre dernier, observe le président de la Sambrienne Hicham Imane (PS). C'est à l'unanimité que notre conseil d'administration s'est prononcé. Et sur base des résultats d'un travail d'expertise et d'harmonisation mené par le comité d'acquisition d'immeubles du SPF Finances. Nous ne reviendrons donc pas sur le fond de cette décision, annonce-t-il. Elle est le produit d'une application rigoureuse de la loi, en l'occurrence le code wallon du logement. En tant que gestionnaires du logement public, nous avons le devoir et l'obligation de nous conformer aux dispositions en vigueur. Par contre, nous sommes conscients que les difficultés que vivent certaines familles méritent la plus grande attention en cette période de crise. C'est la raison pour laquelle nous allons demander à la direction de la Sambrienne d'examiner chaque situation de manière individuelle, et d'accorder des délais de régularisation dans les cas où ce sera justifié. »*

Sur la forme, Hicham Imane déplore l'instrumentalisation politique qui est faite de cette revendication légitime (sic) : « *Ma conception de la justice sociale dans le logement public, c'est une juste contribution de chacun au financement de son coût : cela impose que les locataires qui gagnent plus paient davantage que les familles précarisées. Dans ce cadre, j'assume pleinement les augmentations.* »

Le président se défend d'en être le seul responsable : « *Quand une décision est prise à l'unanimité par un CA, cela signifie que tous ses membres sont d'accord. J'admets que nous avons encore des anomalies à gommer dans la gestion de notre patrimoine locatif : il y a trop d'inoccupés, les charges ne sont pas partout identiques. C'est l'héritage de la fusion de cinq sociétés de logement dont les réalités étaient très éloignées l'une de l'autre. Nous travaillons à l'harmonisation, cela prendra encore du temps.* »